



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

**ACCOMPAGNEMENT AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE****Objectifs**

Accompagner l'entreprise en amont et en aval de l'enregistrement des contrats par l'information et l'aide à la gestion de ses démarches administratives.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises des métiers de l'agriculture et du vivant concernés par des contrats d'apprentissage dépendants de la Chambre d'Agriculture (production dans les secteurs agriculture, activité équestre, viticulture, secteur fruit et légumes, horticulture, forêt)

Prestation proposée

- Etablissement du contrat pré-rempli conforme à la loi, en concertation avec le CFA
- Information auprès de la MSA pour la convocation du jeune pour la visite médicale
- Information et assistance concernant les demandes d'aides et la sécurité au travail
- Gestion des demandes d'agrément, d'habilitation, d'avenants et de ruptures
- Information en temps réel sur les évolutions réglementaires liées à l'apprentissage
- Aide dans la démarche de demandes de dérogation et à la résolution des conflits

Nos +

- Un accompagnement sur toute la durée vie du contrat
- Un contact permanent avec les partenaires (CFA, financeurs, inspection)
- Une diffusion en temps réels d'actualités et une proposition d'outils (conseils, formations, visites, formulaires...)

Tarifs

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Vos conseillers référents**• Ste Croix en Plaine****■ Alexandra ERNST-SIBLER**

03 89 20 97 44

alexandra.ernst-sibler@alsace.chambagri.fr

N° Vert 0800 67 00 68

apprentissage@alsace.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture d'Alsace****■ Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM

67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54**■ Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz - BP 80038

68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h